

PROLONGATION D'ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS L'AGGLOMERATION DE LOUVERNE PENDANT LA PERIODE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ACCES ET CREATION DE GARAGE, PARKING ALLEE CORBUSIER

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L 2213-6 ;

VU les articles 25 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, les départements et les régions ;

VU la demande présentée par les riverains de la rue des Pins représentés par Monsieur Régis WACOGNE ;

CONSIDERANT que la sécurité publique à l'occasion des travaux organisée par Mr Régis WACOGNE nécessite une réglementation de la circulation Allée Corbusier ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Du vendredi 06 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023 prévisionnellement, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature sera interdite pendant la période des travaux indiquée ci-dessus parking allée Le Corbusier au droit de l'arrière de la parcelle ACO 0311

Article 2 : Des panneaux de signalisation indiquant le stationnement interdit et le barriérage du périmètre de la zone travaux seront mis en place par l'entreprise du gros œuvre partout où cela sera nécessaire et devra être maintenue pendant la durée des travaux.

Article 3 : Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- Monsieur le chef du service interministériel de défense et de protection civiles – Préfecture,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS),
- Monsieur Régis WACOGNE
- Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivis de projets de la commune de Louverné, Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 05/10/2023

Le Maire,
Sylvie VIELLE



suivideprojets@louverne.fr

De: Régis Wacogne <r.wacogne@scutum.fr>
Envoyé: mardi 3 octobre 2023 14:37
À: suivideprojets@louverne.fr
Objet: RE: Arrêté travaux d'aménagement d'accès et construction de garage

Bonjour Monsieur Gauteur,

Je me permets de vous contacter car les travaux ont prit du retard comme vous avez pu le voir est-il possible de prolonger l'arrêté municipal d'interdiction de stationner ?

En vous remerciant par avance,

N'hésitez pas à m'appeler si besoin.

Cordialement,

Régis Wacogne




Régis Wacogne
Responsable Commercial
Banque Secteur Ouest

T. : +33 02 99 54 73 08
M. : +33 06 68 19 89 71
r.wacogne@scutum.fr

SCUTUM FRANCE
Le Guynemer
21 bis rue du Pont des Halles
94536 Rungis Cedex
www.scutum-group.com



A Noter : Groupe Scutum devient Scutum France en janvier.
L'adresse évolue aussi et devient : 21 bis rue du Pont des Halles

 Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer cet email et/ou les pièces jointes qu'en cas de nécessité.
Please consider the environment before printing this email and/or its attachments.

Par principe de minimisation des données personnelles, pensez à n'envoyer que les données nécessaires et à chiffrer ce qui doit l'être.

De : suivideprojets@louverne.fr <suivideprojets@louverne.fr>
Envoyé : vendredi 18 août 2023 14:56
À : ggd53@gendarmerie.interieur.gouv.fr; codis53.arretes@sdis53.fr; MALIAGA@procivis-ouest.fr; Régis Wacogne <r.wacogne@scutum.fr>
Cc : communication@louverne.fr; 'Urbanisme' <urba@louverne.fr>; noel.houdou@gmail.com
Objet : Arrêté travaux d'aménagement d'accès et construction de garage

This email is external to the organization. Be careful / Ce courriel est externe à l'organisation. Soyez prudents. / Diese E-mail ist ausserhalb der Organisation. Vorsichtig sein

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint l'arrêté de de circulation pour la période des travaux du 28 août au 06 octobre 2023.
Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,